

Extrait du registre des délibérations

Séance du dix-sept Juillet deux mil dix-huit

L'an deux mil dix-huit et le dix-sept Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de CHOFFY Patrick Maire

Présents : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mme LAVANNE Faosat, MM : AUDINELLE Eric, DRAPPIER Ludovic, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, PLENOIS Benjamin

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LEBLOND Valérie à M. CHOFFY Patrick, MENAGER Véronique à M. MARTIN Englebert, VALLEY Viviane à M. AUDINELLE Eric, M. LHUILLERY Mickaël à M. PLENOIS Benjamin

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

Date de la convocation : 12/07/2018

Date d'affichage : 12/07/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le : 19/07/2018

et publication ou notification

du :

A été nommée secrétaire : M. DRAPPIER Ludovic

SOMMAIRE

Réf : 2018 028 - Convention de partenariat pour la valorisation du programme CEE " Economies d'énergie dans les Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) " - signature de la convention avec PME

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le projet d'avenant à la convention de partenariat pour la valorisation du programme CEE « Economie d'énergie dans les TEPCV » proposé par la société PME, en procédure de regroupement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer, avec les 8 collectivités mentionnées en annexe, la convention finalisée et tous les documents afférents et, le cas échéant, apporter les ajustements nécessaires.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2018 029 - Eclairage Public - validation devis SOMELEC

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le devis de l'entreprise SOMELEC d'un montant HT de 16 660.00 € / TTC de 19 992.00 €
- **AUTORISE** Mr le Maire ou son représentant à signer le dit devis.
- **DECIDE** de demander une subvention par l'intermédiaire du PETR.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Information

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un document concernant l'E.P.F.L. (Etablissement Public Foncier Local) leur a été transmis par mail et qu'ils doivent en prendre connaissance. Il rappelle que la Commune est adhérente à l'E.P.F.L. depuis le 06/11/2008 et que les délégués sont Mickaël LHUILLERY (titulaire) et Faosat LAVANNE (suppléante).

En mairie, le 19/07/2018
Le Maire
Patrick CHOFFY